**TVA A TAUX REDUIT**

« Je soussigné(e) «Client\_Prenom» «Client\_Nom» certifie que les conditions d’application du taux réduit de TVA (suivant article 279-0 bis du CGI) sont remplies dès lors que les travaux prévus au bon de commande :

* sont éligibles au taux réduit et n’en sont pas expressément exclus par les textes applicables (notamment par l’alinéa 2 de l’article 279-0 bis du CGI) ;
* sont effectués dans des locaux d’habitation achevés depuis plus de deux ans, déjà affectés ou destinés à être affectés à l’usage d’habitation après les travaux. »

Fait à ……………………………………………………, le…………………….

Signature du client ou de son représentant :